

Abidjan, le **29 AOUT 2023**

Objet : Passation des charges du Président.

**A
Madame et Messieurs
les Présidents de Conseils
Régionaux**

Madame et Messieurs les Présidents,

Les prochaines élections des conseillers régionaux se tiendront le samedi 2 septembre 2023, pour les 31 régions de Côte d'Ivoire.

A la suite de celles-ci, devrait aussitôt avoir lieu le renouvellement des bureaux des conseils.

Aussi, conformément à ma lettre circulaire N° 20/INT/DCL du 7 janvier 1986, voudrais-je vous demander de bien vouloir, chacun en ce qui le concerne, préparer dès à présent, le document relatif à la « passation des charges du Président ».

La production de ce document concerne aussi bien les présidents dont le mandat ne sera pas renouvelé que ceux qui seront réélus. S'agissant de ces derniers, le document est intitulé « état de situation en début de nouveau mandat ».

A cet effet, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le modèle type de chacun desdits documents.

Je vous saurais gré des dispositions diligentes que vous voudriez prendre, dès à présent, en vue de préparer votre « passation de charge » ou « état de situation en début de nouveau mandat » afin qu'il soit disponible au moment du renouvellement des bureaux.

Le document est élaboré en au moins huit (8) exemplaires originaux, dont quatre (4) à transmettre au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local)

Veillez agréer, **Madame et Messieurs les Présidents**, l'expression de ma Parfaite considération



**P/le Ministre et P.D.
Le Directeur de Cabinet**

BENJAMIN EFFOLI
Préfet Hors Grade

Ampliations :
Tous Préfets de Régions

Abidjan, le 29 AOUT 2023

Objet : Passation des charges du Maire.

**A
Mesdames et Messieurs
les Maires**

Mesdames et Messieurs les Maires,

Les prochaines élections des conseillers municipaux se tiendront le samedi 2 septembre 2023, pour les 201 communes de Côte d'Ivoire.

A la suite de celles-ci, devrait aussitôt avoir lieu le renouvellement des municipalités.

Aussi, conformément à ma lettre circulaire N° 20/INT/DCL du 7 janvier 1986, voudrais-je vous demander de bien vouloir, chacun en ce qui le concerne, préparer dès à présent, le document relatif à la « passation des charges du Maire ».

La production de ce document concerne aussi bien les maires dont le mandat ne sera pas renouvelé que ceux qui seront réélus. S'agissant de ces derniers, le document est intitulé « état de situation en début de nouveau mandat ».

A cet effet, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le modèle type de chacun desdits documents.

Je vous saurais gré des dispositions diligentes que vous voudrez prendre, dès à présent, en vue de préparer votre « passation de charge » ou « état de situation en début de nouveau mandat » afin qu'il soit disponible au moment du renouvellement des municipalités.

Le document est élaboré en au moins huit (8) exemplaires originaux, dont quatre (4) à transmettre au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local)

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Maires**, l'expression de ma Parfaite considération

**P/le Ministre et P.D.
Le Directeur de Cabinet**



BENJAMIN EFFOLI
Préfet Hors Grade

Ampliations :

Tous Préfets de Régions et tous Préfets de Départements